

# Réforme du collège

**Avec son « Pacte », le ministre Ndiaye met les élèves au service des entreprises dès septembre 2023 et supprime des milliers d'heures de cours**

**Pour le SNFOLC, c'est NON !**

## L'application sur le cycle 4 dès la rentrée de septembre 2023

Comme à leur habitude, le Président Macron et son ministre Ndiaye veulent aller vite. Ils veulent imposer leur mesure phare : transformer le collège en antichambre du marché du travail et mettre les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> au service du patronat. C'est pourquoi, le ministre a publié dès le 23 mai 2023 une note de service devant organiser « la découverte des métiers au collège » sur le cycle 4 et cela, pour une application dès la prochaine rentrée.

## Des milliers d'heures de cours seront supprimées dès la rentrée

Avec sa note de service, le ministre veut imposer « un RDV régulier avec le monde professionnel » avec comme objectif « de connaître, à l'issue du cycle 4, un panel élargi de métiers de l'ordre de 40 à 50, contre 10 à 15 aujourd'hui ». Les enseignements hebdomadaires ainsi que le fonctionnement global des collèges seront fortement affectés puisque ces activités auraient à être intégrées « dans l'emploi du temps des élèves [...] le plus possible en dehors des temps d'enseignement » peut-on lire. Ainsi, non seulement de nombreuses heures de cours seront sacrifiées mais, lorsque ce ne sera pas le cas, les emplois du temps des élèves seront surchargés en conséquence !

## L'usine à gaz locale pour légitimer la suppression en 2024 de 3 heures d'enseignement par classe de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

Déjà, le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la Première Ministre en déplacement dans un collège de la Somme, avait annoncé que sous couvert d'expérimentation dans les collèges volontaires, il serait instauré une « demi-journée de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> avec de nouvelles activités de découverte des métiers ». Dans la continuité, cette note de service charge les chefs d'établissements « en lien avec les équipes pédagogiques », de mettre en place ces nouvelles activités. Le ministre veut que les équipes suppriment elles-mêmes leurs propres heures de cours et les place ainsi dans une situation impossible : pour le SNFOLC, c'est inadmissible !

## Le « Pacte » Macron-Ndiaye investit des « référents » aux prérogatives quasi-égales à celles des Chefs d'établissement

Le Chef d'établissement aurait à « identifier un référent découverte des métiers qui assure la coordination des actions, ainsi que les rencontres avec les professionnels et les déplacements des élèves. [...] Ce référent, [...] bénéficie d'une lettre de mission et s'engage dans le cadre du pacte enseignant ». Ce « référent » qui aurait conclu un « pacte » à 1 250 euros/an, serait donc investi de prérogatives d'organisation qui sont habituellement celles des Chefs d'établissement. Serait-il habilité à établir des lettres de mission aux personnels pour encadrer les déplacements d'accompagnement des élèves ? Qui serait responsable en cas d'acci-

dent lors d'un déplacement, le « référent » qui aurait organisé les activités, ou le Chef d'établissement ?

## Des « référents » à 1 250 euros/an, dotés de prérogatives quasi-égales à celles des IA-IPR

Avec cette note de service, cette hiérarchie intermédiaire sous-payée, de surcroît en indemnitaire, aurait comme mission de « veiller à la cohérence de l'ensemble de l'ensemble des activités programmées et de leurs liens avec les programmes disciplinaires ». Les enseignants doivent-ils s'attendre à être subir un contrôle hiérarchique d'un « référent » voulant s'immiscer dans leurs cours ? C'est une nouvelle attaque contre la liberté pédagogique statutaire.

## Les professeurs principaux de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> mis au pas lors de formations-formatages académiques ou ...territoriales

Avec la contre-réforme Ndiaye du collège, c'est encore une fois, formatage pour tous ! Ainsi, la note de service prévoit que « les équipes éducatives et pédagogiques – prioritairement les référents de la découverte des métiers et progressivement l'ensemble des professeurs principaux sont accompagnés et formés dans le cadre des écoles académiques de la formation continue ou des actions d'information proposées par la région ».

## Réforme Ndiaye du collège, réforme Macron-Granjean de la voie professionnelle et « Pacte » sont imbriquées

La note de service prévoit qu'« au lycée professionnel, des liens utiles peuvent être tissés avec les bureaux des entreprises » issus de la contre-réforme de la voie professionnelle. Les professeurs de ces lycées ayant conclu un « Pacte » seraient mobilisés « pour accueillir les collégiens sur les plateaux techniques » et « se déplacer dans les collèges ». Avec l'intervention des professeurs des écoles en sixième également dans le cadre du « Pacte », le ministre entend concrétiser le corps unique de la maternelle jusqu'à la fin du lycée, et en finir avec les missions spécifiques des professeurs des écoles, les PLP et les certifiés et les agrégés.

**Non à la contre-réforme Ndiaye du collège !  
Réforme des retraites, « Pacte »,  
retrait immédiat !**

**Tous dans les rassemblements  
le 31 mai !**

**Tous en grève le 6 juin !**